

REFORME DES RETRAITES

Alors que l'Assemblée nationale commence à examiner le projet de loi sur la réforme des retraites, l'Administration vient de publier le calendrier de montée en charge du recul de l'âge légal de départ pour les fonctionnaires

L'âge légal de départ à la retraite sera relevé pour les fonctionnaires. Leur durée de cotisation nécessaire pour partir à la retraite à taux plein reste l'atteinte de 43 années (172 trimestres). Cette réforme permet une accélération à raison de 3 mois par an pour l'ensemble des fonctionnaires. En 2030, la cible de 172 trimestres serait ainsi applicable à partir de la **génération 1965** pour les fonctionnaires (hors actifs) alors qu'elle devait initialement être atteinte à partir de la génération 1973.

Génération	Âge d'ouverture des droits actuel	Âge d'ouverture des droits après réforme
1961 ($\leq 31/08$)	62 ans	62 ans
1961 ($> 31/08$)	62 ans	62 ans et 3 mois
1962	62 ans	62 ans et 6 mois
1963	62 ans	62 ans et 9 mois
1964	62 ans	63 ans
1965	62 ans	63 ans et 3 mois
1966	62 ans	63 ans et 6 mois
1967	62 ans	63 ans et 9 mois
1968	62 ans	64 ans
1969	62 ans	64 ans
1970	62 ans	64 ans
1971	62 ans	64 ans
1972	62 ans	64 ans
1973	62 ans	64 ans



Réforme des retraites



FO dit non,
un point c'est tout

Un syndicat toujours à vos côtés !

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FSMI
FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>

